

Informations pratiques

Année scolaire 2024-2025

Lycée Saint Jean-Baptiste de La Salle
Lycée Général et Technologique
Lycée professionnel

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

INSCRIPTION

Le dossier téléchargé sur www.groupedelasalle-reims.com sera envoyé **avant l'entretien** de pré-inscription (rempli et accompagné des pièces demandées).

A l'issue de l'entretien, une réponse vous sera donnée et en cas de pré-accord un coupon vous sera remis qui sera à nous retourner dans les 15 jours.

Toute admission sera considérée comme définitive après envoi par la famille de l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure (indiqué sur le bulletin du 3^{ème} trimestre 2023/2024).

RENTREE SCOLAIRE, HORAIRE DES COURS

Les documents concernant la rentrée scolaire sont publiés sur le site internet en mars.

L'emploi du temps sera remis à l'élève le jour de la rentrée,

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30 (sauf le lundi : les cours débutent à 9 h 00).

INTERNAT

L'établissement possède un internat mixte, ouvert du lundi matin au vendredi matin.

Les élèves retournent dans leur famille obligatoirement en fin de semaine. Ils doivent être de retour le lundi matin pour leur première heure de cours.

RESULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont publiés sur « Ecole Directe ». Les parents peuvent consulter également le cahier de texte, les notes, les absences et les retards sur ce site.

TARIFS ANNUELS

Les écoles catholiques se veulent ouvertes à tous. Dans cet esprit, nous souhaitons que les plus favorisés aident les autres. Une échelle de participation a été établie, basée sur le montant de l'imposition. Il vous appartient donc de vous situer dans les catégories ci-dessous.

Un relevé complet d'avis d'impôts sur le revenu sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement avant le mois de septembre, à défaut, le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Catégorie	Impôt 2023 sur revenus 2022	Tarif annuel de la scolarité
A	Moins de 1 000 € ou non imposable	640 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	795€
C	Entre 3 000 et 7 000 €	1061€
D	Plus de 7 000 €	1354 €

Demi-pension, tarif annuel : 1374€

Internat, tarif annuel : 4531 €

Autres frais à prévoir :

- Outillage en seconde professionnelle suivant spécialité : de 100 € à 350 € environ
- Tenue d'atelier fournie par le lycée : (combinaison : 75 € environ et chaussures de sécurité obligatoires : 45 € environ)
- Frais divers (Assurances, fournitures diverses, cotisations, autres) : 150 € (estimation)

A noter :

- Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale pour le risque "Accident du travail" sauf les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique.
- Les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances à Metz. - Tous les élèves sont couverts pour le risque "Trajet" et "Extra-Scolaire" par le Service des Assurances à Metz.

La facture annuelle est publiée fin septembre sur Ecole Directe. Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin).

BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Le lycée accueille les élèves boursiers nationaux et municipaux. Ces bourses peuvent être cumulées. Il existe un fonds social pour la restauration ainsi qu'un fonds social Collégien/Lycéen. **Ces aides sont réservées aux familles qui rencontrent de grandes difficultés financières.** Des informations sont données aux familles, sur Ecole Directe.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est obligatoire de nous envoyer avant l'entretien, le dossier d'inscription dûment complété, accompagné des pièces complémentaires dont la liste figure ci-dessous.

- Le dossier d'inscription rempli recto verso
- Une photocopie de la carte d'identité du candidat (recto-verso)
- La photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes ayant plus de 16 ans lors de l'inscription.
- **Uniquement pour les inscriptions en 3ème prépa professionnelle** : la photocopie du diplôme PSC1 (formation secourisme).
- **Uniquement pour les inscriptions 2^{nde} AMA-CVP** : dessins, réalisations artistiques diverses (obligatoire).
- Une photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
- **La photocopie des bulletins de notes de l'année en cours et ceux de 2022-2023 (ceux non encore reçus seront à nous fournir dès réception).**
- Le cas échéant : la photocopie : du jugement de divorce/ de la notification de Bourse Nationale/du suivi M.D.P.H./du P.A.P (plan d'accompagnement personnalisé pour les troubles de l'apprentissage) ou du P.A.I (plan d'accueil individualisé) ou du GEVA-SC